

## RAPPORT COMPTABILITE

Saison 2012/2013

Par Gérard VERNEREY - Trésorier

En ce début de saison 2012/2013 nous avons eu à connaître un évènement malheureux ayant pu générer des difficultés majeurs, en effet le grave accident vasculaire cérébrale de notre trésorier Mr BRUNETTON Jean-Paul le rendant subitement inapte à toutes activités aurait pu mettre en difficulté la continuité harmonieuse de notre gestion.

Du fait de la qualité du travail exemplaire fourni par Jean-Paul nous avons été en mesure de maîtriser cet aléa sans pour autant engendrer une gêne perturbatrice notable pour nos relations avec nos différents interlocuteurs (Clubs, Institutions, Organismes, ....).

D'autre part nous avons pris l'engagement, en début d'exercice, de nous doter, en complément de notre gestion traditionnelle, d'une nouvelle forme comptable, plus compatible avec les exigences réglementaires, ceci dans le but de favoriser et faciliter nos relations avec les diverses institutions. A ce jour la migration de notre comptabilité, sur la base du logiciel de gestion CIEL, se trouve totalement réalisée et donc opérationnelle. Nous avons maintenant à notre disposition ces deux saisies qui s'avèrent à l'usage être très complémentaires.

Dans cet esprit nous avons également entrepris cette double gestion en faveur des pôles FRANCE et ESPOIRS, avec le concours de Mr DUMOTIER Eric, qui a spontanément accepté de suppléer notre trésorier, nous avons pu mener à son terme cette ambition.

Je tiens à remercier chaleureusement Eric pour son soutien qui a su répondre à notre attente avec compétence et pour l'efficacité de son concours, de son aptitude à s'adapter à la situation afin d'assurer la continuité de la gestion et du suivi des pôles FRANCE et ESPOIRS.

Nous avons, vous avez, à votre disposition les divers bilans de la comptabilité de ce dernier exercice, je n'ai pas l'intention au sein de ce rapport de commenter les écritures et vous laisse le soin de les analyser.

Néanmoins je vous fais part sommairement de l'évolution de certains postes, à savoir :

### Au titre des RECETTES

Total de la saison	+ 12,14 %
Licences	+ 5,83 %
Subvention Conseil Régional/CNDS	- 11,20 %
Engagements natation course	+ 29,42 %
Répartition des engagements :	
Clubs régionaux	+ 45,19 %
Clubs hors région LR	+ 54,81 %
Engagements natation estivale	+ 11,98 %
Engagements natation synchro	+ 8,12 %
Engagements Water-Polo	+ 14,88 %
Formation brevets fédéraux	+ 30,04 %

### Au titre des DEPENSES

Total de la saison	+ 9,82 %
Réunion bureau et Comité Directeur	- 26,80 %
Réunion des commissions	- 38,77 %
Aides aux clubs /Accès HT Niveau	+ 86,08 %
Formation et brevets fédéraux	- 29,18 %

Bien entendu nous sommes à votre écoute pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Néanmoins je souligne que, malgré la croissance de l'activité du Comité Régional, aucun retard de paiement n'est à déplorer (à l'exception de certains frais de fonctionnement en cours). En effet grâce au suivi que nous avons mis en place, aucune facturation, aucun engagement aux compétitions ne se trouvent impayés, y compris par les structures extérieures à notre région qui nous ont fait le plaisir de participer aux compétitions nationales ou régionales.

En ce qui concerne le relationnel nous avons eu à connaître plusieurs divergences concernant certain « postes » sensibles, bien entendu la mise en application des décisions financières prises par les membres du Comité Directeur sont à mettre en application par moi-même mais croyez que j'ai toujours le souci d'agir avec une ouverture d'esprit et avec une totale équité entre les clubs. Je souhaite que chacun y pense avant d'agir spontanément. Naturellement je comprends aisément la nécessité de prendre en compte le tempérament et la personnalité qui est propre à chacun de nous, dans cet esprit il est souhaitable pour tous d'y réfléchir avant d'agir avec agressivité. A défaut de cet effort il ne saurait émerger une analyse favorable à la compréhension de l'éventuel litige et à l'aptitude pour appréhender le différent.

D'autre part je vous informe que nous sommes intervenus auprès de l'Administration fiscale dans le cadre de la Législation pour la perception des dons. Nous avons obtenu un accord d'agrément et de ce fait nous sommes habilités à percevoir des dons en espèces et/ou en nature.

A cet effet je me permets de vous alerter à propos de certaines pratiques illicites, en rapport avec cette réglementation, par quelques structures. Je vous rappelle que la perception d'un don assorti naturellement de la délivrance d'un certificat fiscal correspondant implique que l'entité bénéficiant de ces dispositions respecte les diverses exigences de l'Administration fiscale et, en particulier, que le donateur ne perçoive aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Bien entendu nous ne pourrions, en cas de procédure fiscale en redressement à l'encontre d'une structure, vous soutenir par devant les divers services fiscaux, tant pour l'émetteur que pour le donateur.

Bien entendu nous sommes à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur la gestion comptable de cette saison 2012/2013 et vous priant de croire en mon entier dévouement.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année sportive, pleine de satisfaction et de réussite.